

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

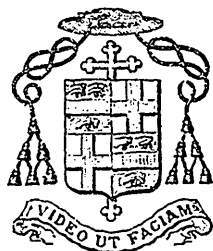
BX
1423
V181

AI RECUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ
RHS4

3
1878

Publiée avec l'approbation de Mgr l'évêque de Valleyfield

Vol. III



VALLEYFIELD

BUREAU DE LA " REVUE "

1898



SAINT PASCAL BAYLON

Choisi pour patron des congrès Eucharistiques

LEO PP. XIII

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Providentissimus Deus fortiter suaviterque disponens omnia, singulari quadam cura Ecclesiae suae ita prospexit, ut quum inclinatae maxime res viderentur, ex ipsa temporum acerbitate insperata eidem solatia suscitareret. Id, quum saepe alias, tum potissimum videre licet his rei christianae ac civilis temporibus. Quum enim communis tranquillitatis osores, insolentius se in dies efferentes, quotidiano impetu eoque validissimo adniantur Christi fidem omnemque pene societatem evertere, placuit divinae bonitati his rerum fluctibus praecleara studia pietatis obiiicere. Quod quidem plane declarant et sanctissimi Cordis Iesu longe lateque propagata religio, et excitatus ardor ubique terrarum provehendi cultus Marialis, et incliyi eiusdem Deiparae Sponsi adaucti honores, et catholicorum coetus in vario rerum genere ad omnemque fidei defensionem parati, aliaque complura, promovendo divino honori et mutuae caritati fovendae, sive amplificata, sive primum invecta. Quae quidem omnia etsi animum Nostrum suavissime afficiunt, nihilominus divinorum munerum summan hanc esse putamus, auctam in populis in Eucharistiae sacramentum religionem post habitos in eam rem coetus per haec tempora celeberrimos. Nihil enim efficacius videtur Nobis, quod alias significavimus, catholicorum

animis excitandis tum ad fidem strenue profitendam, tum ad virtutes christiano nomine dignas exercendas, quam ut alantur et acuuntur stadia populi in admirabile illud amoris pignus, quod pacis vinculum est atque unitatis. Quum igitur tanta res maximae Nobis curae sit, quemadmodum coetus eucharisticos saepe laudavimus, ita nunc uberiorum spe fructuum permoti, faciendum ducimus ut iis patronus caelestis assignetur ex sanctis caelitibus qui in augustissimum Corporis Christi sacramentum vehementiore affectu flagrarunt. Inter eos vero, quorum ardor pietatis in praecelsum hoc fidei mysterium efferbuisse magis visus est, locum obtinet dignissimum PASCHALIS BAYLON. Qui animum sortitus rerum caelestium apprime studiosum, postquam adolescentiam in custodia gregis transegit innocentissime, severioris vitae institutum amplexus in Ordine Minorum strictioris observantiae, eam ex contemplatione divini convivii meruit haurire scientiam, ut raris ac litterarum experts potuerit et de rebus fidei difficillimis respondere et pios etiam libros conscribere. Idem Eucharistiae veritatem publice palamque professus inter haereticos multa et gravia perpessus est, ac Tharsicii martyris aemulus, ad necem quoque crebro petitus. Eum denique pietatis affectum defunctus etiam retinere visus est : quippe iacens in feretro, ad duplicem sacrarum specierum elevationem, bis oculos dicitur reserasse.

Igitur apparet, coetus catholicorum, de quibus loquimur, nullius in tutela melius esse posse. Propterea quae ratione Thomae Aquinati cupidam litterarum iuventutem : Vincentio a Paulo consociationes caritatis causa initas ; Camillo de Lellis et Ioanni de Deo aegrotos et quotquot aegrotis adiutandis dant operam, opportune commendavimus, ita, quod bonum faustumque sit et rei christianae benevertat, suprema auctoritate Nostra

praesentium vi, sanctum Paschalem Baylon peculiarem coetuum eucharisticorum, item societatum omnium a sanctissima Eucharistia, sive quae hactenus institutae, sive quae in posterum futurae sunt, Patronum caelestem declaramus et constituimus. Atque ab eiusdem Sancti exemplis patrociniisque hunc fructum fidenter petimus, ut e populo christiano quotidie plures animum, consilia, amorem ad Iesum Christum servatorem referant, omnis salutis summum augustissimumque principium. Presentibus perpetuis futuris temporibus valituras. Non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. Volumus autem, ut praesentium litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personae in ecclesiastica dignitate constitutae munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quae adhiberetur ipsis praesentibus, si forent exhibitae vel ostensae.

Datum Romae apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die xxviii Novembris mdcccxcvii, Pontificatus Nostri Anno Vicesimo.

A. Card. MACCHI.

L'HISTOIRE DE L'EGLISE

Septième article

(Suite)

Julien l'Apostat ou la réaction païenne

UNE loi plus radicale est celle qui interdisait aux maîtres chrétiens l'enseignement et même l'étude des sciences, des arts et de la médecine. Cet édit, arracha non seulement aux fidèles des

protestations indignées, mais même aux païens des murmures de désapprobation, parce qu'ils le jugeaient contraire à tous les droits de l'humanité et digne d'être enseveli dans un silence éternel.

Il forçait les professeurs les plus justement renommés, et ceux-là mêmes qui avaient été les éducateurs de Julien, à descendre de leur chaire, il leur enlevait les livres des philosophes, obligeait la jeunesse chrétienne à se soustraire à ses maîtres religieux pour aller à des rhéteurs idolâtres apprendre la littérature et entendre à chaque instant tourner en ridicule les enseignements du Christ.

C'était aussi, du moins dans l'intention de l'infâme législateur, condamner à l'ignorance les pasteurs de l'Eglise, et celle-ci se trouvait privée de l'appui des sciences et de la philosophie où l'apologétique avait jusqu'alors trouvé des armes si puissantes contre l'erreur et le mensonge païens.

A cette oppression, Julien sans la motion de sa loi ajoutait le sarcasme et l'insulte disant : que, puisque les chrétiens ne veulent pas admettre les dieux proclamés par Homère et Platon, ils n'ont que faire de leurs livres, et sauraient se contenter de lire et d'expliquer Mathieu, Luc et le bonhomme Jean.

De tous les attentats commis par ce prince philosophe, dit saint Grégoire de Nazianze, celui-ci fut le plus inique et le plus odieux. Quiconque aura pour les lettres et les sciences un amour que je m'honore de professer partagera mon indignation. Oui, j'abandonne volontiers à qui les voudra la fortune, l'éclat du rang, la puissance, tous ces hochets de la vanité des hommes, frivoles comme leurs songes. Mais les sciences, les lettres, jamais ! C'est là notre domaine, le domaine dont on n'expulsera jamais les chrétiens. C'est le premier des

biens que j'ai voulu conquérir et auquel je demeure fermement attaché après le bien supérieur et divin de la foi et des espérances immortelles. Dis-nous donc Julien, qui t'inspira cette pensée d'arracher la science et les lettres aux mains des fidèles de Jésus-Christ ?

Mais Dieu sut encore ici tirer le bien du mal ; les docteurs catholiques, mis hors la loi, étudièrent avec ardeur le fond sacré et inépuisable de la religion, et en tirèrent pour la défense de l'Eglise comme pour l'avantage des fidèles de riches trésors d'éloquence, de poésie et de controverse ; c'est à cet édit tyrannique, destiné à servir de modèle à tous les futurs proscripteurs de l'enseignement religieux, que nous devons les immenses travaux des deux Apollinaire, de saint Ephrem, saint Basile, saint Grégoire.

Cet attentat fut accompagné d'un autre non moins odieux, et dirigé contre la propriété ecclésiastique ; les évêques furent sommés, sous les peines les plus sévères, d'abandonner les temples convertis en églises et servant d'asile au Dieu des chrétiens, et de rebâtir à leurs frais ceux qui avaient été détruits, exaction terrible qui pesa sur les pasteurs et les fidèles.

En même temps on enlevait aux ciercs, aux vierges consacrées les pensions qui leur avaient été accordées sur les revenus publics, et qui furent affectées à l'entretien des sacrificateurs idolâtres ; ce qui réduisait à la misère et à la mendicité un grand nombre de personnes qui vivaient de cette unique ressource et que Julien voulait, par cette rigueur, contraindre à pratiquer plus parfaitement la loi de la pauvreté, et aider à obtenir le royaume des cieus ; pour le même motif, ou plutôt avec le même dessein, il enleva à toute corporation ecclésiastique et religieuse le droit civil de recevoir des legs et des donations.

Sous le prétexte de les maintenir dans l'humilité voulue par leur religion, l'Apostat interdit encore aux disciples du Christ tout accès aux emplois publics ; les chrétiens furent chassés de la cour et de tous les postes civils, de toutes les branches de la magistrature, et parceque, disait-il, l'Évangile défend de tirer l'épée, tout avancement fut refusé aux soldats qui s'obstinèrent à ne point suivre dans sa coupable désertion l'exemple de l'empereur.

Pour ceux qui, afin de lui plaire, renonçaient à leur foi, Julien avait des égards particuliers qui assuraient leur fortune et leur tranquillité.

Les ressources de son infernal génie lui suggérèrent d'autres moyens d'une grande habileté et d'une incroyable audace pour atteindre les simples particuliers et obtenir l'apostasie de familles entières.

Sur les marchés publics, il fit mettre en vente, pour la consommation, des viandes préalablement offertes aux idoles ; à la source des fontaines il fit verser de l'eau lustrale, dont on aspergea aussi les fruits, les légumes, les denrées de toute espèce ; au coin des rues, sur le milieu des places publiques et dans tous les endroits où le peuple devait passer, on érigea la statue d'un dieu quelconque en face de celle de l'empereur, afin qu'il ne fût pas possible même aux chrétiens de refuser l'hommage à l'idole sans manquer extérieurement de respect à l'empereur, et s'exposer à se voir immédiatement arrêté pour crime de lèse-majesté ; et les soldats, pour recevoir leur paie, devaient, en certaines circonstances, se présenter devant César, baiser sa main sacrilège, et répandre sur le brasier, au pied d'une statue, quelques grains d'encens, en signe d'idolâtrie.

Enfin, par ordre impérial, et comme dernier cachet

de la transformation religieuse qu'il prétendait opérer, le labarum fut enlevé pour être remplacé sur tous les drapeaux par l'image de Jupiter.

L'idolâtrie se trouvait donc devenue plus que jamais, et par la force coercitive des lois, la vie publique et officielle de l'empire romain ; en produire extérieurement les actes, c'était pour quiconque tenait à conserver son rang, sa fortune, et la bienveillance de l'empereur, une condition indispensable.

L'apostasie conduisait aux emplois les plus honorables, elle tenait lieu de talent et de mérite, elle couvrait tous les crimes passés, et donnait le droit d'en commettre impunément de nouveaux.

Toutefois, Julien élevé chrétiennement, très au courant de la doctrine, de l'organisation hiérarchique, de la discipline et de la morale chrétiennes, ne pouvait se faire illusion sur l'issue dernière d'un combat dans lequel, malgré tout le poids de son autorité, et tout le prestige de son exemple, il ne pouvait opposer qu'un enseignement ridicule dont le peuple, après tout, se moquait ouvertement, qu'un culte sans cohésion, des ministres sans indépendance, et l'immoralité la plus honteuse appuyée elle-même sur les exemples honteux de l'Olympe.

Aussi sans paraître se douter qu'il rendait par là le plus bel hommage à la religion de Jésus Christ il ne craignit point de la prendre et de la proposer pour modèle, voulant reconstituer le paganisme avec les institutions mêmes de l'Eglise qu'il abhorrait.

Après s'être affublé du titre de Souverain-Pontife, il établit des sacrificateurs provinciaux dont chacun avait sous ses ordres une armée de prêtres qui devaient obéissance et respect à tous leurs supérieurs, et qui

eurent pour mot d'ordre, d'agir de concert pour la restauration et la gloire des dieux.

L'empereur alla jusqu'à écrire à ses subordonnés des lettres pastorales pour communiquer ses volontés et ses désirs en matière religieuse, et établit, à l'instar des évêques, le système de lettres de commission, dont il avait remarqué l'usage chez les chrétiens, et qui permettaient à celui qui en était pourvu, d'être partout reçu comme un frère et un ami.

Il veut que ses égorgeurs se conduisent comme les prêtres catholiques ; qu'ils soient austères dans leurs mœurs, qu'ils évitent de fréquenter les théâtres, les auberges, les réunions profanes, et leur défend de se livrer à des métiers vils et honteux ; il voulait absolument en faire des personnages respectables.

Comme il avait été lecteur, il connaissait les chants de l'Église, en avait apprécié la beauté ; il les imita, ordonnant l'établissement, particulièrement dans la ville d'Alexandrie, d'une école pour le chant des temples, et exigea des prêtres qu'ils apprissent par cœur des hymnes et des cantiques destinés aux grandes solennités païennes.

Ce qui l'exaspère surtout c'est de voir la manière dont les chrétiens savent pratiquer la charité, et forcé de reconnaître que ce feu divin n'existe point dans la société idolâtre, il veut l'y introduire de force, au moyen de lois sévères ; c'est sa volonté, dit-il, que l'on établisse des hôpitaux et des asiles pour les pauvres, les vieillards, les malades, des maisons de refuge pour les orphelins, les étrangers, les femmes sans aloi, et même que l'on pourvoie à la sépulture honorable des morts abandonnés ; il est honteux pour nous, ajoute-t-il, que ces Galiléens soulagent non seulement leurs frères malheu-

reux, mais encore les nôtres et que sur ce point nous soyons forcés d'imiter leur conduite.

« Le diable est le singe de Dieu, » avait dit Tertullien ; Julien semble avoir pris à cœur d'accentuer cette vérité, et en plagiant le christianisme, s'il eût réussi dans son essai, peut-être eût-il galvanisé le culte païen, et prolongé quelque temps une existence factice et irrévocablement condamnée.

C'est un fait connu que les apostats, ayant l'esprit tourmenté, ont généralement la manie de la controverse, et cherchent sans cesse à susciter des discussions comme pour étouffer dans le bruit des disputes le cri de leur conscience.

Julien ne dédaigne pas d'employer personnellement, par des discours et des écrits dirigés contre le Christ et son Eglise, une dialectique menteuse accompagnée des plus abominables blasphèmes.

Il se paya le luxe de conférences publiques avec des apostats jouant le rôle de docteurs chrétiens, et qui étaient grassement payés pour abandonner au sophiste couronné l'honneur d'une facile victoire.

Il composa aussi divers ouvrages destinés, dans l'intention de leur auteur, à faire disparaître, sous le manteau ignoble du ridicule, le Christ et ses disciples, mais qui, loin d'avoir atteint leur but, sont au contraire restés comme autant de témoins de l'impuissance de la philosophie païenne, en même temps qu'ils fournirent pour les besoins de la défense apologétique chrétienne et catholique, des preuves manifestes de l'antiquité de nos croyances sur la plupart des dogmes attaqués tour à tour par le schisme et l'hérésie.

Si l'on veut avoir une idée du genre adopté le plus

souvent par l'auguste théologien dans les livres qu'il composait contre ses adversaires, il suffit de relire certains passages du *Misopogon*, ouvrage fameux dans lequel il répond aux ironies des habitants d'Antioche.

Nous avons observé déjà que Julien, tenant à passer pour débonnaire, et jugeant à bon droit que la violence n'était pas un moyen politique d'arriver à ses fins, prétendait, sans le martyre, abolir le christianisme. Il songeait plus, dit un historien, à attrapper les âmes qu'à égorger les corps.

Et si, en maintes circonstances, les chrétiens furent condamnés au dernier supplice, ce fut dans la plupart des cas à l'insu de l'empereur, ou pour des motifs étrangers à la religion.

Cependant, la liste de ceux qui périrent pour la foi est plus longue qu'on ne le croit ordinairement, et l'histoire est là pour nous dire que Julien, s'il ne prononçait pas toujours la sentence, n'avait en tous cas pour les bourreaux que des encouragements ou des remontrances doucereuses.

Serait-ce donc un si grand crime, disait-il, quand un hellène massacrerait dix Galiléens ; et qui donc est responsable de toutes ces disgrâces, de ces exils, de ces confiscations de biens, de ces injures, de ces vexations, de ces cruautés, de ces tortures qui furent le partage d'un grand nombre de chrétiens qui, pour rester fidèles à leur Dieu, durent résister à César.

Nous ne pouvons nous arrêter ici à redire en détail l'histoire de tous ces martyrs, celle particulièrement de ces vierges qui, parcequ'elles avaient chanté les louanges de Dieu malgré la défense de Julien, furent livrées à toutes les infamies, à qui on ouvrit les membres, et

dans les plaies desquelles on servait de l'orge aux pourceaux.

Voici comment saint Grégoire de Nazianze, l'ancien condisciple de Julien raconte les tortures de l'évêque Marc d'Aréthuse, celui-là même qui avait sauvé Julien du massacre en le cachant dans le sanctuaire de son église.

« Il fut pris par les persécuteurs, et tout le peuple païen se ramassa autour de lui ; ils le traînèrent par les rues, le prenant par les cheveux, sans avoir pitié de sa vieillesse ni respecter sa vertu et sa doctrine. Ils le dépouillèrent premièrement et le fouettèrent par tout le corps ; ensuite ils le jetèrent dans des cloaques infects, puis, l'en ayant retiré, ils l'abandonnèrent à la multitude des enfants, avec ordre de le percer sans miséricorde avec des stylets dont ils se servaient pour écrire. On lui serra les jambes jusqu'aux os avec des cordes, on lui coupa les oreilles avec du fil fort et de lin ; après quoi ils le frottèrent de miel, et le mirent dans un filet suspendu en l'air, au fort de l'été, à midi, en plein soleil, pour attirer sur lui les abeilles et les guêpes. Ils le tourmentaient ainsi pour le contraindre à rebâtir un temple qu'il avait abattu, ou du moins à en payer les frais.

Les travaux préliminaires de la fameuse reconstruction du temple de Jérusalem touchaient à leur fin.

Le concours des ouvriers étrangers, sous la direction d'Alypius, les crédits ouverts largement par Julien, avaient imprimé à l'entreprise nationale des juifs une incroyable activité.

Les fondements du nouvel édifice étaient prêts ; le terrain débiayé ; les matériaux nécessaires réunis à pied d'œuvre. Un jour fut fixé pour poser solennellement la première pierre de l'édifice.

Au matin, une foule immense envahit le Mont Sion pour assister à la grande cérémonie.

En ce moment un tremblement de terre se fit sentir.

La convulsion intestine fut telle que les éclats de rocher, s'élançant des entrailles du sol, comme poussés par une éruption volcanique, tuaient les ouvriers les plus rapprochés, et portaient au loin la mort dans les rangs des spectateurs.

Les édifices publics, voisins du temple, s'écroulèrent engloutissant sous leurs débris une multitude de curieux qui s'y étaient entassés.

Les cris des mourants, des blessés, retentirent au milieu d'un sauve-qui-peut général.

Le tremblement de terre dura toute une journée avec des intermittences terribles.

Le lendemain, les secousses ne se firent plus sentir ; on reprit courage, et l'on s'occupa de fouiller les décombres pour dégager les victimes qui auraient pu survivre à la catastrophe.

Après cette première opération que rien ne vint troubler, l'espérance et le courage se ranimèrent au fond des cœurs.

On crut pouvoir reprendre l'œuvre si brusquement interrompue.

L'armée des travailleurs occupa de nouveau ce chantier de désolation pour y réparer le désastre. Mais, à peine les ouvriers furent-ils installés qu'une éruption de feux souterrains, combinée avec un orage effroyable, éclata tout à coup.

Cette fois les victimes furent en bien plus grand nombre.

La flamme électrique avait une telle énergie qu'elle

consommait en un clin d'œil et réduisait en cendres le fer des marteaux, des haches, des pics et des scies.

Un cyclone, tourbillonnant au-dessus de la montagne, dispersa comme des pailles légères les matériaux réunis pour la construction. La tourmente dura toute la journée.

La nuit venue elle prit un caractère plus véritablement prodigieux.

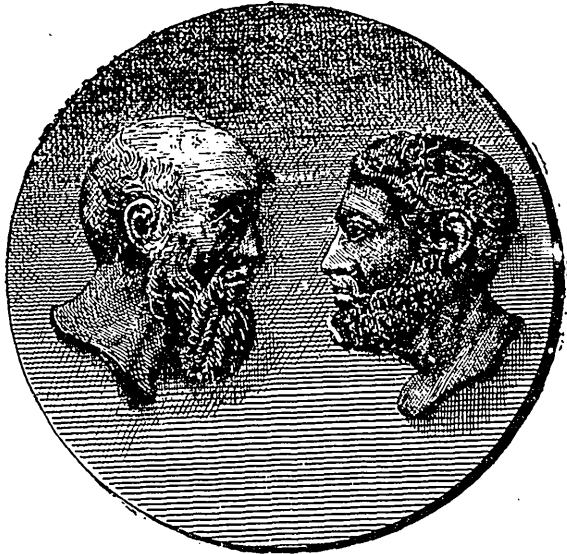
Une grande croix se dessina, dans le ciel, en traits de feu, et des milliers d'autres petites croix du même genre circulant dans les airs, venaient s'incruster sur les vêtements des juifs, en y traçant distinctement des croix noires, constellées au moyen de trous d'une finesse et d'une régularité qui eussent défié l'aiguille la plus subtile.

Dans cette nuit affreuse, dont les épouvantelements rappellent ceux des Egyptiens sous la verge de Moïse, on entendait des voix éperdues proclamer la divinité de Jésus Christ et demander le baptême.

Toutefois un grand nombre de Juifs s'obstinèrent dans leur incrédulité.

Ils attribuèrent ces phénomènes étranges au tremblement de terre qui dévasta non-seulement la cité de Jérusalem, mais Nicopolis, Naplouse, Eleuteropolis, Gaza, enfin toute la zone du littoral asiatique.

Et les rationalistes d'aujourd'hui les appellent des phénomènes de l'air inflammable.



SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

DÈS le quatrième siècle, des images des deux apôtres Pierre et Paul furent généralement répandues dans l'Eglise chrétienne. Saint Augustin atteste que de son temps, « des images du Christ et des apôtres s'offraient de toute part à la contemplation des fidèles sur les murailles des églises. » Parmi les divers monuments sur lesquels saint Pierre et saint Paul sont représentés, on cite particulièrement un médaillon de bronze trouvé dans le cimetière de Saint-Calixte, et que nous reproduisons ici d'après un dessin très exact relevé par les soins de M. de Rossi sur l'original qui se conserve au musée de la bibliothèque Vaticane. Il est d'un style admirable et, selon l'appréciation de l'illustre archéologue, ne doit pas être postérieur à l'empire de Sévère-Alexandre, c'est-à-dire à la première moitié du troisième siècle.

DEVOTION ET DEVOTIONS

NOUS avons donné dans trois livraisons précédentes, Nos 2, 3 et 5, quelques notes sur le caractère de la vraie dévotion. Pour rendre notre idée d'une manière sensible, nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs la relation d'un fait dans lequel cet idéal de la vraie dévotion nous paraît réalisé à la lettre. Nous empruntons ce récit au *Pèlerin*, et nous sommes en mesure d'en garantir l'exactitude.

L'ÉCOLE DES FORAINS

Le propre de la charité chrétienne est de se faire tout à tous et, pour cela, de revêtir les formes les plus ingénieuses. C'est un étonnement pour le monde qui ne comprend guère que la charité administrative, uniforme et à heures fixes.

UNE MÈRE CHRÉTIENNE

Mlle Jeanne-Marie-Eugénie Bonnefois est née le 25 mai 1829, au bourg de Dardilly (Rhône). Son père était instituteur et sa mère ouvrière.

Elle avait à peine quatre ans lorsque ses parents prirent le métier de forains, à la suite de revers de fortune. Ils faisaient voir un petit musée de personnages mécaniques.

« Ma mère était très pieuse, dit Mlle Bonnefois. Ajoutez à cette piété toutes les vertus et les qualités qu'une femme peut posséder, et vous aurez le portrait de ma mère. »

C'est à l'influence de cette femme chrétienne qu'est due en réalité la création de l'école des forains.

LA PETITE SALTIMBANQUE

« Mon père m'avait appris à battre du tambour, mais cet instrument n'était pas de mon goût ; j'aurais mieux aimé un trombone. Mais mon père disait : Le trombone, ça use l'estomac ; tu as déjà assez de boniments à faire. La caisse fatigue les bras, mais ne les use pas.

Ce qui m'ennuyait le plus, c'était qu'il fallait m'habiller en garçon. Ce travestissement n'a jamais été de mon goût. Aussi je m'y résignais par obéissance. J'avais toujours le soin de bien entretenir nos caisses ; car mon frère avait aussi la sienne, et nous étions deux tapins qui tapions dur.

Quand nous passions par des petites rues étroites, nous faisons du tapage à faire dégringoler tous les carreaux des fenêtres.

Il fallait voir tout le monde accourir, se montant les uns sur les autres et croyant voir passer un régiment. Aussi, quel était leur étonnement à ne voir que deux petits bonshommes, hauts comme deux bottes, cause de tout ce bruit.

PREMIERE COMMUNION

A dix-huit ans Eugénie fit sa première communion. En ce temps-là, les pauvres forains oubliés avaient bien de la difficulté à faire faire leurs devoirs religieux à leurs enfants.

C'est à la piété et à l'énergie de sa mère que la jeune fille dut d'accomplir ce grand acte, entre deux parades, durant une fête foraine. « Alors, dit-elle, une vie toute nouvelle se déroula devant mes yeux, Dieu venait de me faire connaître tout ce qu'il y avait de bon, de beau, de facile à pratiquer dans la vie chrétienne, j'en fus émerveillée. Tout mon désir était de pouvoir faire par-

tager mes sentiments à mes compagnes de voyage. Dès ce moment, je pris la résolution de consacrer à l'évangélisation des forains tous les instants de liberté dont mes devoirs d'état me permettaient de disposer. Ma bonne maman m'en facilitait beaucoup la tâche ; elle savait que tout mon bonheur était là. Malgré son aide, je rencontrais tant de difficultés que je n'arrivais que bien rarement au but que je me proposais et qui était de faire aussi la Première Communion à mes petits camarades, les forains. »

AU SERVICE DES BLESSES

La guerre de 1870 vint, hélas ! donner des loisirs aux forains. Mlle Bonnefois se fit ambulancière.

La croix rouge sur son brassard, on la voyait partout, l'ancienne musicienne de la baraque paternelle, qui battait de la caisse autrefois pour attirer les spectateurs et suivait maintenant les tambours de nos soldats pour les ramasser dans la tranchée, panser les blessés sous le feu des obus, passer les nuits dans le froid glacial du rude hiver, consolant les souffrants, frappant d'admiration des chirurgiens et des officiers de l'armée, ne prenant qu'une nuit de congé tous les quinze jours, et cela du premier combat au dernier, de Bagneux à Montretout.

UN ESSAI

L'héroïsme n'enrichit pas ; et c'est à grand'peine que Mlle Bonnefois put louer un vieux panorama pour reprendre sa vie de forain, en soignant son père devenu infirme.

La religion fut dans les mauvais jours son unique consolation et toute sa force, et entretenait dans son cœur la flamme de l'apostolat.

« Lorsque, en 1879 nous arrivâmes à Amiens, cette année-là il s'y trouva une grande quantité de forains, et, par conséquent, beaucoup d'enfants et de jeunes filles. Ce qui m'attrista le plus, ce fut de voir dans tout ce petit monde, parmi lequel on trouvait une foi très profonde et un véritable sentiment religieux, des hommes mûrs et des vieillards même grandir et vieillir sans avoir eu jamais l'idée ou la facilité de pouvoir faire leur Première Communion. Dans cette même ville d'Amiens, un jour, une idée me vint. Je courus chez un prêtre, et je lui en fis part. Il la trouva pratique. Ce jour-là même, il fit le tour de toutes les voitures et demanda aux enfants en âge, de faire leurs premiers devoirs religieux. Tous les parents s'empressèrent de donner leurs garçons et leurs filles. Les petits et les grands, les jeunes et les vieux, tout le monde voulut être du catéchisme ; si bien que le jour de la cérémonie, qui était le dernier jour de la foire, fut des plus magnifiques. Rien ne manqua à la fête. Ce fut la musique du cirque qui prêta son concours. L'évêque voulut lui-même officier, et communier, pour la première fois, 63 personnes. Il faut dire que, dans le nombre il n'y avait pas que des petits et grands garçons, il y avait des hommes, il y avait des femmes ; de dix à soixante ans, il y avait représentés tous les âges.

LA FONDATION

A la mort de son père, en 1880, Mlle Bonnefois, se trouvant seule au monde, résolut de prendre pour famille la tribu des errants et des méconnus et de leur enseigner qu'il y a « un Dieu dans le ciel et vingt-six lettres dans l'alphabet. »

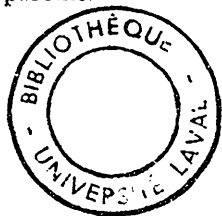
C'est à Paris que s'ouvrit dans le courant de l'année 1892, la première école foraine. Les débuts de l'œuvre furent bien modestes. Sans autres ressources qu'un billet

de cinquante francs, offert par un ami de la première heure, ayant pour toute bibliothèque scolaire un livre d'images prêté par cet ami, Mlle Bonnefois ouvrit son école dans sa roulotte de foraine. Elle y recueillit tout d'abord douze petits saltimbanques des deux sexes venant étonnés, puis intéressés, apprendre à lire entre deux tours de trapèze. Et le nombre des petits élèves grandit.

Les parents, d'abord indifférents, presque hostiles, envoient leurs petits à la roulotte où l'on enseigne. Bientôt elle est trop étroite, l'humble roulotte de planches ; il faut lui substituer une baraque de toile et s'assurer le concours d'une institutrice.

L'œuvre a prospéré, l'école a grandi. Elle grandit toujours. Le magnifique diorama, qui était l'unique gagne-pain de la foraine, est devenu comme un palais scolaire, et ce palais a une succursale. Les douze élèves du début, en 1892, comptaient 36 compagnons de plus en 1893 ; Mlle Bonnefois avait 110 élèves en 1894, 117 en 1895, et, pour cette année scolaire 1896-97, elle en compte 207. Et les baraques écoles se montent et se démontent à volonté de façon à suivre avec tout le mobilier des classes les familles des forains dans leurs migrations à travers Paris, les boulevards extérieurs et la banlieue ; la vaillante femme poursuit ainsi son labeur et suit ses élèves de station en station, leur apprenant à lire et à penser au bruit des orgues et des cymbales. Et pendant que les pauvres saltimbanques songent aux tours d'adresse qui pourront augmenter la recette du jour et grossir le morceau de pain quotidien, Eugénie Bonnefois pense, pour ces petits à ce pain de l'esprit qu'elle pétrit, en quelque sorte, de ses mains, en y ajoutant, quand il le faut, la nourriture matérielle, quitte, après la leçon donnée, à se coucher elle-même sans souper.

L'école est catholique, mais tous les enfants y sont admis quelle que soit la croyance de leurs parents.



LE PRIX ACADEMIQUE

L'académie vient de lui accorder le prix Montyon, 2500 francs. Ils seront pour son école.

« J'ai mon plan, a-t-elle dit, je ferai construire un fourgon. Il servira d'abord au matériel de l'école : plus de camions à louer, voilà des économies assurées pour l'avenir. Le fourgon, une fois vide, je l'installe près du champ de foire, et j'en fais une école à deux étages, en bas les petites filles, et, sur l'impériale, les petits garçons. »

Et dans ces deux nouvelles salles, Mlle Bonnefois placera, comme dans les autres, un petit faisceau de drapeaux tricolores encadrant un Christ avec cette inscription
ON APPREND ICI A AIMER DIEU, SES PARENTS ET SA PATRIE.

DENYS LE CHARTREUX

L'HUMILITÉ et l'abnégation ont toujours été les vertus caractéristiques de l'Ordre de Saint-Bruno. Lérius s'en plaint amoureusement à la pensée que par là le monde a été privé des ouvrages de tant de saints et de savants. « O toi, Ordre des Chartreux, s'écrie-t-il, tu caches tes enfants dans tes cloîtres comme s'ils n'avaient vécu que pour toi et non pour la postérité et le genre humain tout entier, ou comme s'il fallait en venir dans tes murs cette vraie piété qui doit au contraire contribuer à la gloire et à l'avantage de toute l'Eglise. »

Ce petit reproche, le seul qu'on puisse faire à cet Ordre admirable ne pourra plus être mérité.

Pour commencer, la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, à Montreuil-sur-Mer, est en voie de nous donner une nouvelle et complète édition des œuvres de celui

qui fut le plus bel ornement de cet ordre monastique, le Vénérable Denys de Leeuwis, plus connu sous le nom de Denys le Chartreux.

Il naquit en 1402, à Rickel, dans le diocèse de Liège. Habitué de bonne heure aux pratiques de la plus tendre piété, il voulut, dès l'âge de 18 ans, se consacrer à Dieu dans l'Ordre des Chartreux ; mais, ne pouvant être admis à cause de sa jeunesse, il se résigna à continuer ses études à l'Université de Cologne que venait d'illustrer Albert le Grand. A 21 ans il recevait le degré de Maître en Divinité, mais les honneurs du monde ne pouvaient vaincre son attrait pour la solitude et la contemplation ; dès que son âge le lui permit, il n'hésita pas à quitter le commerce du monde pour s'enfermer dans le monastère de Roermond, dans la Hollande, et y passer les 48 dernières années de sa vie.

Deux fois seulement il dut sortir de sa retraite, la première fois, pour une mission aux Pays-Bas et dans le nord de l'Allemagne, où il dut accompagner le Cardinal Légat, Nicolas de Cuse, et l'assister de sa puissante parole pour combattre les tendances hérétiques qui commençaient dès lors à faire sentir leurs funestes influences, et la seconde fois, pour gouverner le monastère de Sainte-Sophie, à Herzogenbush, fondé en réparation de la désécration du glorieux temple du même nom à Constantinople, après la prise de cette ville par les Turcs, en 1453. Malgré la force de sa constitution, Denys eut à endurer, dans ses dernières années, des souffrances horribles, causées par une complication de maladies qui le conduisirent au tombeau, mais jamais il ne se départit de son admirable patience, jamais il ne se relacha dans ses pratiques de dévotion, jamais non plus, ne se ralentit son activité intellectuelle. Enfin, à la fête de saint Thomas, en 1471, il se fit transporter à la chapelle de Saint-Denys

l'Aréopagite, envers lequel il avait toujours entretenu une singulière dévotion, y reçut le Saint Viatique et le 12 mars suivant il rendait le dernier soupir dans les plus vifs sentiments de foi et de confiance en Dieu.

Sa mémoire a toujours été en grande vénération. Il semblait vivre d'une vie toute spirituelle, mort à lui-même et à ses sens. Le chaud et le froid, la douceur et l'amertume des aliments, les viandes fraîches ou putrescentes, tout lui paraissait indifférent. A voir son assiduité à la prière on aurait pu croire qu'il ne pût trouver le temps d'étudier ; ceux qui connaissaient ses écrits et pouvaient se faire une idée de la somme de lectures qu'ils supposaient ne pouvaient concevoir comment il pût trouver le loisir de vaquer à la méditation des choses divines. Le secret de cette difficulté c'est le fait qu'il ne consacrait au sommeil que quelques heures avant minuit, après le chant des matines ; tout le reste de la nuit était consacré à la méditation ou aux travaux de l'esprit. Une constitution ordinaire aurait succombé, aussi avait-il coutume de dire dans son langage enjoué qu'il avait une tête de fer et un estomac d'airain.

Il avait à un très haut degré le don de prière : souvent on le voyait tellement absorbé qu'il passait deux ou trois heures sans faire le moindre mouvement. Ses extases étaient devenues si fréquentes qu'il a mérité le titre de *Docteur Extatique*. C'est dans ces enlèvements qu'il reçut tant de révélations sur l'état de l'Eglise et du monde. Les âmes du Purgatoire, à ce que l'on a rapporté, venaient souvent le visiter pour lui demander le secours de ses prières. On lui attribue plusieurs miracles. Cependant le procès de canonisation introduit dans la cour de Rome n'a jamais pu être terminé et Denys le Chartreux compte parmi ceux à qui l'Eglise a décerné le titre de Vénérable.

Son érudition était immense. Lui-même nous déclare-

qu'il a lu presque tous les Scholastiques : saint Thomas, Albert le Grand, Alexandre de Halès, Egidius de Rome, Middleton, Durand. Il connaissait à fond les écrits des Saints Pères tant grecs que latins, particulièrement ceux de saint Augustin, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Grégoire, de saint Chrysostôme et du Vénérable Bède.


Le droit canon et la loi civile lui étaient également familiers. Les commentaires sur la Sainte-Ecriture n'avaient rien de caché pour lui. Ajoutons à tout cela une connaissance étonnante de la philosophie païenne de l'école d'Arabe, d'Avicenne, Algazel et Averroës, et comme, à cause de sa mémoire prodigieuse, lire c'était retenir, on peut se faire une idée de la base solide sur laquelle il a élevé l'édifice de ses propres écrits. Et quels écrits ! La liste qu'il en donne renferme à peu près 180 traités et elle est loin d'être complète. Il a laissé des commentaires sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur Denys l'Aréopagite, Climaque et Cassien, sur les sentences de Pierre Lombard et le traité de Boëce *De consolatione philosophiæ*. Ses ouvrages ascétiques sont aussi nombreux que solides : ils forment la source où les écrivains subséquents ont largement puisé. Nous devons mentionner aussi ses traités sur *la libéralité de Dieu, les quatre fins dernières, la Sainte communion, le vrai bonheur de l'Âme, et les dons du Saint-Esprit*. Dans le domaine de la controverse, il s'est distingué par une réfutation complète du Coran et de l'hérésie des Vaudois. Ajoutons à tout cela une volumineuse correspondance avec les moines et les laïcs, les princes et les prélats et nous pourrons nous former une idée de la merveilleuse fécondité d'esprit de cet enfant du cloître.

En 1534 parut à Cologne une première édition des œuvres du grand chartreux, mais si incomplète qu'elle ne peut donner qu'une faible idée du vaste champ em-

brassé par l'auteur. En 1548 et 1566 on fit bien quelques efforts pour suppléer aux défauts de cette première édition, mais sans succès. L'exécution en est d'ailleurs si rudimentaire et les abréviations si fréquentes que la lecture de cette première édition devient un véritable exercice de patience. Les RR. PP. Chartreux ont donc acquis un titre à notre reconnaissance en entreprenant la publication d'une belle édition des œuvres du plus illustre de leurs membres, qui est en même temps, selon le témoignage d'Eugène IV, une des gloires de l'Eglise. Aussi Léon XIII n'a pas été lent à encourager et à bénir cette œuvre. Rien n'a été épargné pour réunir dans cet ouvrage tous les manuscrits dispersés, et l'on croit que la collection complète ne formera pas moins de 48 volumes in-quarto. D'après les prévisions, on s'attend à voir sortir de la presse trois volumes par an, de sorte que dès la première partie du 20^e siècle, le monde pourra enfin posséder les écrits complets d'un grand homme trop longtemps ignoré.

DECRETS ET SOLUTIONS

Office de Notre-Dame de Grâce accordé aux provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa

 MUS ac Rmus Cardinalis Taschereau, Archiepiscopus Quebecensis itemque Sacrorum Antistites Provinciarum Marianopolitanae atque Ottawiensis SS^mum Dominum Nostrum Leonem Papam XIII supplices rogarunt ut in Kalendaris ac Propriis ad usum Cleri Archidioecesium ac Dioecesium ad easdem tres provincias ecclesiasticas pertinentium, die prima junii sub ritu Duplici Majori inseri valeat Festum B. V. M. Matris Gratiarum, cum Officio ac Missa Archidioecesi Marianopolitanae jam concessis. Sanctitas porro Sua, ad

relationem mei infrascripti Cardinalis S. Rituum Congregationis Præfecti, Emi ac Rmi Dni ac Rmorum Oratorum precibus benigne annuere dignata est : servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 17 julii 1892.

(L. † S.)

(Sign.) † CAJ. Card. ALOISI-MASELLA, *S. R. C. Præf.*

Pro R. P. D, VINCENTIO NUSSI, *Secr.*

(Subsign.) JOANNES PONZI, *Substitutus.*

MISSA PRO POPULO

Étude sur les fêtes supprimées

Le concile de Trente déclare que les pasteurs des âmes sont tenus de droit divin d'offrir le saint sacrifice de la messe pour leurs ouailles. Depuis, plusieurs conciles provinciaux ont rendu des décrets obligeant tous ceux qui avaient charge d'âmes à appliquer le fruit de la sainte messe à leur troupeau chaque fois qu'ils célébraient, d'autres conciles admettaient quelques rares exceptions, mais la règle générale n'en était pas moins suivie presque universellement. Benoit XIV dans une bulle adressée à tous les évêques d'Italie adoucit un peu cette discipline en limitant cette obligation aux dimanches et fêtes d'obligation. Mais il insistait sur le fait que toutes les fêtes d'obligation, même celles dont la solennité est renvoyée au dimanche, devaient être assimilées aux dimanches quant à l'obligation d'appliquer au peuple le fruit du saint sacrifice. Quoique cette bulle ne fût adressée qu'aux évêques d'Italie elle n'en fut pas moins généralement suivie. Bien plus en France et en Belgique plusieurs provinces en vinrent à la pratique de célébrer pour le peuple les seuls jours où les fidèles étaient tenus d'entendre la sainte messe. Cependant lorsque des doutes s'élevaient sur cette manière d'interpréter la bulle de Benoit XIV, la réponse de la Sacrée Congrégation a

toujours été invariable, elle maintenait l'obligation de célébrer pour le peuple même les jours de fêtes supprimées, et cela malgré des demandes réitérées et motivées par les raisons les plus fortes. D'après ces différentes réponses, non seulement les curés inamovibles, mais encore les curés amovibles, les desservants, les succursalistes, les missionnaires eux-mêmes n'étaient pas exempts de cette obligation. Quel que soit le nom donné au pasteur, du moment qu'une partie du troupeau de Jésus-Christ lui était confié il devait par là même remplir ce devoir. C'est donc par un privilège tout à fait exceptionnel que dans l'ancienne province de Québec les curés furent déchargés d'une partie de cette obligation probablement à la demande de Mgr Plessis, quoique le décret porte la date du 11 février 1826. Ce décret a été publié dans un mandement de Mgr Panet, le 12 mai 1830, titre 6.

Exemption d'appliquer le fruit principal de la messe aux paroissiens, dans les fêtes de dévotion.

Une autre réponse du 11 février 1826, décharge messieurs les curés de l'obligation d'appliquer à leurs paroissiens le fruit principal de la messe qu'ils sont tenus de célébrer dans les jours de fêtes de dévotion, mentionnées au IV^e article du mandement du 28 octobre 1793, 1^{ère} partie. Ils n'en demeurent pas moins obligés de prier particulièrement pour eux pendant la célébration de ces messes, comme il est spécifié dans la dite réponse que nous rapportons textuellement : *SSmus D. N. Leo Divina Providentia P. P. XII benigne indulisit ut parochi dictæ diocesi, iis Festis diebus quibus fideles ab obligatione audiendi Missam Apostolica Auctoritate soluti sunt, ipsi ab onere applicandi missam pro populo in posterum exempti sint, pro quo tamen populo in eisdem orare teneantur.*

Voici la liste des solennités remises au dimanche telle que donnée dans le mandement du 28 octobre 1793.

La Purification, saint Mathias, saint Joseph, saint Philippe

et saint Jacques, saint Jean-Baptiste, saint Jacques, sainte Anne, saint Laurent, l'Assomption, saint Barthélemy saint Louis, La Nativité, saint Mathieu, saint Michel, Notre-Dame de la Victoire, saint Simon et saint Jude, saint André, saint François-Xavier, saint Thomas.

Il faut ajouter à cette liste les fêtes supprimées mentionnées à l'article IV du même mandement que nous reproduisons tout entier.

Article IV. En vertu du pouvoir que nous avons reçu du Saint Siège Apostolique, par le décret émané de la Propagande le 28 novembre 1792, nous accordons aux fidèles de ce diocèse une permission générale de vaquer à leurs travaux ordinaires, le lundi et le mardi de Pâques et de la Pentecôte, le jour de l'Octave de la Fête-Dieu, le jour de saint Etienne et de saint Jean l'évangéliste, lorsque ces deux fêtes ne tomberont pas le dimanche, et le jour de la fête patronale de la paroisse où ils se trouveront, pourvu qu'elle ne soit pas du nombre de celles qui sont exceptées dans l'article II et qu'elle n'arrive pas le dimanche.

Les fêtes exceptées à l'article II susdit sont : Noël, la Circconcision, l'Epiphanie, l'Annonciation. (quand elle se célébrera le 25 mars) l'Ascension, la Fête-Dieu, celle des Apôtres saint Pierre et saint Paul, la Toussaint et l'Immaculée Conception.

A la date du 11 février 1826 le diocèse de Québec renfermait toute la province civile de Québec.

Le privilège accordé à cette date s'étend donc à tout le territoire de cette même province civile, et comme il est accordé sans restriction de temps il est censé durer encore.

Lorsque le Souverain-Pontife Pie IX, par une encyclique du 3 mai 1858, étendait à toute l'Eglise la règle donnée par Benoit XIV aux diocèses d'Italie, ce même Pontife ajoutait une clause qui garantissait la jouissance des privilèges déjà accordés.

Et comme parmi ceux qui ont charge d'âmes il y en a qui ont obtenu du Siège Apostolique un indult particulier de réduction, nous leur accordons de jouir du bénéfice de cet indult aux conditions toutefois qui y sont exprimées, et aussi longtemps qu'ils remplissent l'office de curés dans les paroisses qu'ils gouvernent et administrent aujourd'hui.

Ce membre de phrase *et aussi longtemps etc.*, semble vouloir dire que ce privilège doit cesser à la mort ou à la démission de chaque curé jouissant de l'indult à la date de l'encyclique. Telle n'est pas pourtant l'interprétation donnée en 1861 par Mgr Bourget puisque, après avoir parlé d'un autre indult du 1er juin 1834 accordé par Grégoire XVI et d'un règlement de Pie IX du 1er janvier 1853, il ajoute : Maintenant donc, il n'y a obligation de dire la messe pour le peuple que les dimanches et fêtes chômées. (1)

D'un autre côté on lit dans la Discipline du diocèse de Québec, 2e édition, 1895, p. 73, dans une note :

En vertu de divers indults accordés 7 mars 1819, 11 février 1828, 1 juin 1834, les curés de cette province sont exempts de cette obligation les jours de fêtes qui ne sont pas d'obligation dans la province : *pro quo tamen populo in iisdem missis specialiter orare teneantur*. Ces indults ne comprennent pas les évêques et ne s'appliquent pas aux fêtes supprimées en 1892.

Ne serait-ce pas dans ce sens qu'il faudrait entendre la réponse de la S. C. des Rites à la 2e partie de la 1re question proposée à cette même congrégation au mois de mars 1896, par Mgr Bégin.

A la question : *An subsistat, die quâ celebratur Officium transferendae vel translatae solemnitatis... obligatio parochorum missam applicandi pro populo !* et la réponse est affirmative. Ce n'est pas la translation de la solennité qui enlève

(1) Mandement des évêques de Montréal, vol. iv, p. 228.

l'obligation de célébrer pour le peuple, il faut un indult particulier. L'indult existe dans la province de Québec pour toutes les fêtes transférées excepté pour les trois dernières, savoir : l'Annonciation, la saint Pierre et la Fête Dieu. Donc dans ces dernières fêtes, même après leur translation, demeure l'obligation pour les pasteurs d'offrir pour le peuple nonobstant la translation de la solennité.

Comme ce décret résout plusieurs autres doutes sur les fêtes transférées, nous le donnons tout entier.

XXX.

**Doutes divers sur les fêtes dont la solennité est renvoyée
au dimanche**

Ramus Dnus Nazarius Begin, Archiepiscopus Cyrenensis, Administrator Dioecesis Quebecensis, Sacram Rituum Congregationem pro sequentium Dubiorum solutione humiliter rogavit ; nempe :

1o Ex peculiaribus Indultis Dioecesi Quebecensi concessis, solemnitas quorundam festorum de praecepto transfertur in Dominicam proximam sequentem, vel, ea impedita, in Dominicam proximam antecetendem ; atque ita ut in ecclesiis ubi fit officiatuura cum cantu, Missa et Vesperae solemnes de hisce festis, additis Commemorationibus juxta Rubricas, peragantur ; in aliis vero unica Missa lecta celebretur. Hinc quaeritur : an subsistat die qua celebratur officium transferendae vel translatae sollemnitatis.

1. Prohibitio celebrandi Missam in Oratoriis mere Privatis, et Missam exequialem praesente corpore ?

2. Obligatio Parochorum Missam applicandi pro populo ?

3. Facultas Episcopo concessa conferendi Ordines Sacros diebus festivis de praecepto ?

II. Utrum eadem sollemnitates celebrari possent in festis Circumcisionis Domini et Smae Trinitatis ; die octava Epiphaniae, Dominica Passionis et Dominica in Albis, quae

festis quaelibet aliis, etiam duplicia primae classis, excludunt?

III. An, pluribus occurrentibus solemnitatibus transferendis, una vel altera possit ad libitum omitti vel saltem simplificari per Commemorationem sub unica conclusione, cum oratione Dominicae primae classis vel festi, aut solemnitatis ritu, aut privilegio superioris?

IV. Utrum in parochiali Ecclesia, cujus titolare festum ipsa die fuit a populo ex devotione celebratum, solemnitas debeat nihilominus die Dominica peragi?

V. An Indultum speciale, 13 maii 1855, quo solemnitates transferendae in Dominicam sequentem, eaque impedita, in Dominicam proximam praecedentem, ad hanc solam Dominicam restringatur?

VI. Utrum in Ecclesiis, ubi ex Indulto 13 martii 1819 solemnitas translata peragitur cum Missa et Vesperis solemnibus, hi qui iisdem Vesperis assistunt, Divini Officii recitationi satisfaciunt?

VII. An idem Indultum pro Ecclesiis concessum comprehendat etiam Oratoria tum publica tum privata? et quatenus Negative ad secundam partem, impioratur gratia extensionis ad Oratoria privata Collegiorum, Hospitiorum et aliarum Communitatum, juxta prudens Ordinarii iudicium in singulis casibus.

Et Sacra eadem Congregatio, ad relationem infrascripti Secretarii, omnibus mature perpensis, exquisitoque voto Commissionis Liturgicae, ita propositis Dubiis respondendum censuit, videlicet:

Ad I. « Negative quoad Ium; Affirmativa quoad 2um et 3um. »

Ad II. « Negative. »

Ad III. « Fiat de solemnitate digniori et minus digna transferatur in proximam Dominicam liberam. »

Ad IV. « Affirmativa. »

Ad V. « Affirmative. »

Ad VI. « Ad S. Congregationem Concilii. »

Ad VII. « Quoad quaestionem : Indultum comprehendere tantum Oratoria publica ; quoad postulatam : Non expedire. »

Atque ita rescripsit, die 6 Martii 1896.

CAJ. Card. ALOISI-MASELLA, *S. R. C. Praef.*

L † S

A. TRIPEPI, *Secretarius.*

INDULT AUX EVEQUES DU CANADA

Relatif aux fabriques

Ex audientia SSmi habita die 27 februarii 1889, SSmus Dominus Noster Leo, Divina Providentia P.P. XIII, referente me infrascripto Archiepiscopo Tyren. Sacrae Congregationis de Propaganda Fide secretario, benigne concedere dignatus est indultum, vi cuius episcopi totius provinciae (civilis Quebecensis) exigere possint decimam quintam partem reddituum a quolibet paroco super ecclesiae fabriceria solvendam donec aliter ab Apostolica sede provideatur.

Datum Romae, ex aedibus dictae S. Congregationis, die et anno ut supra.

(L. † S.)

(Signa) † D. Archiep. Tyren.,

Secrius.

BIBLIOGRAPHIE

DERNIÈRE RETRAITE DU R. P. DE RAVIGNAN donnée aux religieuses carmélites du monastère de la rue de Messine, à Paris, 5e éd., 1 vol. in-12 de x-266 pages. Prix : 2 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue Tournon, Paris.)

Les religieuses carmélites du monastère de la rue de Messine furent les dernières à recueillir les enseignements du P. de Ravignan. Trois mois après, l'austère et saint religieux passait à une

vie meilleure. Il y a donc dans " ces restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint " un attrait particulier, quelque chose de beau comme ces couchers du soleil dont s'éprend l'artiste et qu'il essaie d'immortaliser sur la toile.

Les filles de sainte Thérèse n'ont pas agi autrement. Dans ces entretiens de piété qu'elles ont sauvés de l'oubli, nous admirons cette parole austère et simple, grave et familière, et qui, sans chercher jamais l'éloquence, la trouve sans cesse, d'inspiration, à sa source la plus pure et la plus élevée : l'amour de Dieu et des hommes. On y reconnaît la suave onction de sa parole, la vivacité pénétrante de son zèle, la mâle énergie de sa foi, sa profonde expérience des âmes. Usé par les travaux d'un long apostolat et déjà aux portes du tombeau, il redit une dernière fois aux échos du cloître les vanités du siècle dont il a sondé tous les maux et qu'il va bientôt quitter, comme si du haut du ciel, la séraphique Thérèse lui avait inspiré, pour la consolation de ses filles bien-aimées qui ne devaient plus le revoir, les accents de la plus sublime charité.

Dans ces exercices, le R. P. de Ravignan s'en tient à la méthode traditionnelle de son ordre, et, comme saint Ignace, procède par *jours ou semaines* qui sont au nombre de huit. La fin de l'homme, le péché, l'enfer, le jugement particulier, la justice et la miséricorde de Dieu, les deux étendards, l'agonie de Notre-Seigneur, la mortification, la mort, la résurrection, l'ascension de Notre-Seigneur, l'amour de Dieu, telles sont les grandes vérités fondamentales qui reviennent sans cesse sur les lèvres de l'apôtre, et qu'il excelle à présenter sous toutes leurs formes à son religieux auditoire.

Mais grâce à la publication que nous annonçons aujourd'hui, ce haut enseignement de virile spiritualité a franchi l'étroite enceinte du cloître. Quatre éditions successives attestent l'empressement des âmes à s'abreuver aux sources bénies d'un apostolat qui se continue par le livre.

Pour compléter la pensée du P. de Ravignan dans la direction qu'il donnait aux Carmélites, l'éditeur a eu l'heureuse inspiration d'ajouter au présent volume une instruction donnée sur la fin du carême de 1857, un entretien sur la joie de l'Esprit, des pensées extraites d'un sermon de vêtue, l'apostolat du Carmel et quelques réflexions pour les temps de souffrance et de maladie.

Si cet appendice ne se rattache pas à proprement parler à la retraite, les chapitres qui le composent peuvent servir de terre spirituelle, soit au cours des saints exercices, soit dans toute autre circonstance. Quoiqu'il en soit de leur emploi, ils nous aident à mieux connaître le saint religieux, la gloire de son ordre et de l'Eglise de France au dix-neuvième siècle. A ce titre, ils justifient pleinement, l'accueil si favorable qui a été fait à toutes les œuvres, mais surtout à la dernière retraite du R. P. de Ravignan.

M. LE MONNIER.